

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

18

ACTION CULTURELLE : Soutien en faveur des salles de spectacle cinématographique **- Convention financière avec le CINEVOX**

M. NAHOUUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Au cœur d'Avignon se trouve le CINEVOX, un établissement emblématique de la Ville et de son centre historique, créé en 1922 par M. Joseph BIZOT et géré par la même famille depuis lors.

Ce cinéma de proximité, toujours présent dans la vie culturelle des Avignonnais et des Avignonnaises assure la promotion du cinéma indépendant, a su se diversifier et propose une offre cinématographique de qualité, dans le choix de ses propositions et dans l'accueil des publics.

D'ailleurs, au-delà des séances quotidiennes, le VOX assume une mission d'actions culturelles volontariste : séances scolaires, séances pédagogiques, rencontres, découvertes d'œuvres du patrimoine, partenariats avec les acteurs locaux et avec la Ville (notamment pour la semaine italienne, la semaine espagnole, le printemps d'Avignon...), politique tarifaire différenciée, dans l'objectif de construire avec les habitants (et notamment les plus jeunes) un rapport sensible et formateur au cinéma.

Il apparaît que le fonctionnement des établissements indépendants et de proximité connaît de nombreuses difficultés, notamment liées à la baisse de la fréquentation d'une partie du public (en raison du contexte de crises sanitaire et économique), et aux difficultés générales traversées par la filière.

Cette programmation d'actions culturelles est complémentaire des propositions mises en œuvre par la Ville.

L'article L. 2251-4 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commune puisse attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

Ces subventions ne peuvent être attribuées qu'aux établissements qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ou qui font l'objet d'un classement art et essai dans des conditions fixées par décret.

Afin de soutenir ce cinéma et de permettre son maintien dans le cœur de Ville, il est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 euros,

L'attribution de cette subvention se fait dans le cadre d'une convention conclue entre la collectivité et l'exploitant, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2251-4 et R. 1511-40 à R. 1511-43,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la convention financière annexée.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'établissement Cinévox Avignon ;

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :